

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 70 (1998)

Heft: 1

Artikel: Le logement du futur : concours de projets pour la réalisation de groupements d'habitations prototypes à Delémont

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS DE PROJETS POUR LA REALISATION DE GROUPEMENTS D'HABITATIONS PROTOTYPES A DELEMONT

L'

énoncé du concours de Delémont avait une caractéristique essentielle:
- aboutir à la construction de groupements d'habitation proto-types.
Ce caractère de prototypes devait porter sur l'intérieur du logement mais aussi sur l'extérieur.
L'agrément du cadre de vie tient au

moins autant à l'intérieur du logement qu'à la qualité du quartier.
Il était évident, dès lors que l'on souhaitait construire à court terme pour une population donnée, que la marge de manoeuvre concernant l'intérieur du logement était plus faible, tant ce domaine a été investi par la réflexion des architectes et tant il est contraint par les règles, normes, coûts et habitudes.
En conséquence, l'important était l'espace extérieur et, puisqu'un postulat de diversité avait aussi été posé, l'important était ce que Jacques Blumer

appelle la compatibilité d'architectures.

L'attrait des vieilles villes, la misère des grands ensembles sont le reflet du même problème difficile à maîtriser: celui de la qualité extérieure du logement.

L'urbanité au sens large procède notamment de la variété issue d'architectures compatibles.

Les quatre lauréats retenus laissent voir une bonne compatibilité. Elle va dans l'immédiat être mise en oeuvre pour permettre ensuite de développer le projet définitif de chaque équipe.

LE PROBLEME POSE

HISTORIQUE ET MOTIFS DE LANCEMENT DU CONCOURS

En 1994, la municipalité de Delémont a décidé de donner à la ville une image de pointe dans le domaine du logement social. Elle a alors chargé la revue HABITATION de ce mandat. Il s'est jusqu'ici concrétisé sous la forme de deux séminaires tenus respectivement en 1995 et 1997 comme prélude à l'organisation du présent concours. Ces séminaires ont rencontré un large succès et ont été abondamment relatés dans la revue. Après avoir inventorié une dizaine de sites potentiels, le choix s'est porté sur Blanche-Pierre et a permis de lancer le concours.

D'autres événements «Le logement du futur» suivront. Le prochain, en 1998, correspondra peut-être à la légalisation du plan spécial avec un séminaire sur le plan masse, puis suivront première pierre, bouquet, inauguration, premiers bébés, etc...

BUT DU CONCOURS

L'objectif du concours est d'obtenir des groupements de logements éco-

nomiques et innovatifs du point de vue typologique et d'habitabilité.

Il s'agit ensuite de faire établir un plan spécial qui permette d'intégrer les quatre à six meilleures propositions.

L'objectif final, lorsque ce quartier de Blanche-Pierre sera bâti, est de disposer d'un laboratoire du logement social à fin d'observations, modifications, recommandations, etc....etc.

Le jury recommande au maître d'ouvrage, de mandater l'auteur du projet:

19. LES HEURES CLAIRES pour étudier un «plan spécial» selon l'Ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire, permettant d'intégrer les projets lauréats, et de mandater les auteurs des projets ci-dessous:

11. FRANGE DE VILLE

17. CODE BARRE

19. LES HEURES CLAIRES

89. URBICANDE

pour étudier une version définitive de leurs propositions.

LE JURY

Président Membres

M. Jacques Blumer, architecte Atelier 5, Berne
Mme Sophie Chevalier, sociologue, Besançon
M. Ueli Marbach, architecte Arcoop, Zürich
M. Bruno Marchand, architecte, prof. EPFL, Lausanne
Mme Paule Potterat, journaliste, Lausanne
M. Jacques Ribaux, architecte, directeur sup. OFL, Granges
M. Michel Steullet, président Coop. delémontaine d'habitation, Delémont

Suppléants

M. Laurent Theurillat, architecte cantonal, Delémont
M. François-Joseph Z'Graggen, architecte, Nyon
M. Charles-André Meyer, architecte, Sion
M. Georges Daucourt, architecte communal, Delémont

Expert Secrétaire Aide-secr.

M. Bernard Flach, économiste de la construction, Lausanne
Mme Renée Etienne, Marin
Mme Violetta Anghel, Delémont